



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION,
en charge de la protection sociale généralisée

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 6 5 3 0 / MSP / DSP / IFPS-MF

DIRECTION DE LA SANTÉ

Papeete, le 26 MAI 2020

La Directrice

Affaire suivie par :
Institut de formation des professions de santé
Mathilde Frebault (IFPSI) et Secrétariat DS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Information de l'institut de formation des professions de santé Mathilde Frébault (IFPS)
relative à l'admission des candidats relevant de la formation professionnelle continue
et de la reconversion professionnelle

En application de l'arrêté du 15 mai 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission à la formation en soins infirmiers dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, les admissions en formation en soins infirmiers seront effectuées, pour la rentrée 2020, uniquement sur la base des dossiers des candidats déposés à l'occasion de leur inscription au concours.

L'étude des dossiers sera effectuée par la commission d'examen des vœux de l'IFPS le mercredi 3 juin 2020.

Le nombre de places à attribuer est fixé à 2, les 2 autres places étant réservées aux candidats ayant bénéficié d'un report d'admission en formation en 2019.

Les résultats seront affichés à l'IFPS le vendredi 05 juin 2020 à 10h00 et publiés sur le site de la direction de la santé : <https://www.service-public.pf/dsp/ifps/>.



Pour le Ministre et par délégation

Docteur Laurence BONNAC-THERON